

Au Conseil communal de Nyon

INTERPELLATION

Pour que les nyonnaises et nyonnais aient accès au Gymnase de Nyon

En ces jours de rentrée scolaire, de nombreux jeunes nyonnaises et nyonnais fréquentent pour la première fois un gymnase et la Ville de Nyon a l'avantage d'accueillir une telle institution sur son territoire, le CESSOUEST ou Gymnase de *Nyon*.

Or, cette année de nombreux jeunes de notre ville, ne vont pas pouvoir fréquenter ce gymnase : la politique cantonale a décidé de les enclasser ailleurs dans le canton. Ils vont donc étudier à Etoy, à Renens ou à Lausanne, entraînant des trajets conséquents. Cela concerne un quart des gymnasiens.ne.s qui s'étaient inscrit.e.s à Nyon. En cause, la surcharge en effectifs des filières gymnasiales du canton. Les raisons données à cette situation sont les suivantes : croissance démographique, intérêt accru pour la filière gymnasiale et mauvaise planification cantonale.

Actuellement, pour répartir les effectifs parmi les gymnases du canton, des critères « d'équité des temps de trajet » sont appliqués. Or, cela se fait au détriment des nyonnaises et nyonnais, qui ont le malheur d'être proches d'un gymnase. Alors que de jeunes pranginois.es ou givrinois.es sont accueillis à Nyon et doivent s'acquitter d'un abonnement mobilis de 2-3 zones, les jeunes expatrié.e.s de notre ville doivent payer 5 à 10 zones mobilis pour se rendre beaucoup plus loin à Etoy, Renens ou à Lausanne.

Si les interpellant.e.s ont conscience que cette politique est du ressort du canton et non de la commune, cette seule réponse ne peut les satisfaire puisqu'il en va ici des intérêts des nyonnaises et des nyonnais, avec une situation appelée à empirer dans les années à venir.

Le droit d'établissement est une liberté fondamentale dans notre pays et le choix du lieu de vie vient toujours avec des avantages et des inconvénients. Une vie à la campagne a des charmes indéniables. A l'opposé, celles et ceux qui choisissent un milieu urbain comme Nyon s'attendent à pouvoir bénéficier de ses infrastructures, qu'elles soient communales, cantonales ou fédérales. Par conséquent, il est incompréhensible que les jeunes de notre ville n'aient pas la priorité pour accéder au gymnase de notre *propre* ville.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Que peut faire la Municipalité pour que les gymnasiens.ne.s de Nyon soient enclassé.e.s en priorité au Gymnase de Nyon?
2. Que peut faire la Municipalité pour accélérer la construction du Gymnase de la Côte?
3. Est-il possible de mettre en place une subvention pour l'abonnement de train pour celles et ceux qui doivent fréquenter un gymnase en dehors de la ville, sachant que les subventions actuelles n'existent que pour la zone 20 ?

Alexander Federau, Vanessa Ischi Kaplan
Déposé à Nyon le 18 août 2021